

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-028 du 17 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix sept avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 08 avril 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – E. COTTEL - G. WATSON – P. LAGUILLER - V. HERMANT – F. LETURCQ -
MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – Y. BONNERRE - L. GABRELLE – B. VAILLANT – B.
CAILLE - D. WERBROUCK – J.C. GODEVELLE – G. DUE – D. REBOUT – M. REBOUT – E.
BURDIAC – H. COPIN – J.P. LORENT - L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J.
VASSEUR – M. POUILLAUDE – M. BLONDEL – S. LEJEUNE

M. Y. BONNERRE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme M. BONIFACE,
Mme E. COTTEL, absente et excusée, qui a été suppléée par M. G. DHORDAIN,
M. B. CAILLE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme G. THUEUX,
Mme G. WATSON, absente et excusée, qui a été suppléée par M. M. CANNONNE,
Mme P. LAGUILLER, absente et excusée, qui a été suppléée par M. Ch. TABARY,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, qui a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,

M. D. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. BRONNIART,
M. H COPIN, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.F. LALY,
M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,

OBJET : **Service Petite Enfance**
 Création d'un Multi Accueil sur la Commune d'HERMIES

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté la compétence de l'Intercommunalité en matière d'accueil de la Petite Enfance qui se traduit dans le cadre d'un contrat de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais.

Monsieur le Président expose les conclusions du diagnostic réalisé en vue du renouvellement de la contractualisation traduite par le Contrat Enfance Jeunesse qui avait mis en évidence le manque de structure d'accueil de la petite enfance sur la partie Est du territoire et plus particulièrement sur la Commune d'HERMIES.

Monsieur le Président précise que la commune d'HERMIES est propriétaire d'un bâtiment aujourd'hui libre d'occupation après avoir abrité le Centre de Tri Courrier de la Poste. Ce bâtiment présente une surface intéressante qui permettrait de développer une réponse d'accueil dans le cadre d'une micro crèche, mais favoriserait également le déploiement des ateliers du Relais Assistantes Maternelles et des permanences de la PMI. Des travaux de mise en conformité et d'adaptation à l'accueil de la Petite Enfance devront être réalisés pour obtenir les agréments nécessaires à l'ouverture de ce nouvel équipement. Les partenaires institutionnels ont émis des avis favorables sur le projet de restructuration et sur l'opportunité que représente ce bâtiment.

- d'approuver le programme de travaux nécessaire à la reconfiguration du bâtiment ainsi que le programme d'investissement mobilier ;
- d'approuver le plan de financement de cette opération tel que présenté par le Président ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des différents partenaires institutionnels (CAF, Conseil Départemental 62, MSA) les aides au taux maxima sur ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer les études nécessaires à la restructuration de ce bâtiment (désignation du maître d'œuvre, du bureau de contrôle, du coordonnateur protection santé) ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération dans le cadre du Budget Primitif 2015 de la collectivité (opération d'investissement n°24).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 avril 2015 et transmission en Préfecture le 17 avril 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 avril 2015 et transmission
en Préfecture le 17 Avril 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

